



Refus de travaux de la part du proprietaire

Par **choopeeta**, le **27/05/2010 à 19:06**

Bonjour,

Je loue une maison neuve(2008) depuis 2 ans et je paie un loyer mensuel de 750€ par mois.Plusieurs personne m'ont dit que je payais trop de loyer pour la commune voir le département. Le terrain n'est pas utilisable car il n'est pas égalisé,trop dangereux et mon mari ne peut même pas tondre. Le terrain est comme au premier jour de la construction même un terrain vague est moins dangereux. La terrasse elle aussi est dangereuse.Les rambardes sont de simples planches fixées avec des clous si les planchent lâchent mes enfants risquent une chute de 3 m. C'était du provisoire mais cela fait deux ans. La chaudière impossible de régler la température donc un coup fait trop chaud ou hyper froid vu que j'ai un chauffage au sol. J'ai convoqué à plusieurs reprises les propriétaires et à chaque ils nous disent qu'ils viendront faire les travaux mais en vain.

Nous leur avons même proposé de faire les travaux nous même et qu'ils nous remboursent les frais, avons fait faire des devis ,envoyer les devis mais sans réponse. quand je leur demande des explications ils me disent que c'est trop cher mais ne font rien pour mettre les choses aux normes. J'aimerais savoir s'il existe un expert qui pourrait venir faire un rapport des choses à mettre aux normes et obligatoire dans le cas d'une mise en location.

je pourrais à ce moment muni de ce rapport les confronter et leur laisser un délais avant de les poursuivre en justice

merci de me répondre

Bonne journée à tous

Par **jeetendra**, le **27/05/2010 à 19:19**

[fluo]L'ADIL 57 [fluo]

8 rue Gambetta Metz.
Tél : 03 87 50 02 60

Bonsoir, prenez contact avec l'Association ADIL à Metz, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et pourront vous aider, cordialement.

Par **choopeeta**, le **28/05/2010** à **09:03**

Merci pour votre aide
bonne journée